

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Adopté

AMENDEMENT

N ° SPE545

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, M. Castaner, rapporteur thématique M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Robiliard, rapporteur thématique M. Savary, rapporteur thématique M. Tourret, rapporteur thématique M. Travert, rapporteur thématique Mme Untermaier, rapporteure thématique et Mme Valter, rapporteure thématique

ARTICLE 28

- I. – À l'alinéa 10, substituer à la cinquième occurrence du mot : « et », le signe : « , »
- II. – En conséquence, substituer à la sixième occurrence du mot : « et », les mots : « ou d'un »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.